



Service canadien de la faune



Plan stratégique 2000

La direction à suivre pour le Programme de conservation
des espèces sauvages d'Environnement Canada

« Courtepointe » de la faune

Jadis, il était fréquent que l'on fabrique une courtepointe en patchwork pour rappeler une occasion particulière dans la vie d'une famille. Le cinquantième anniversaire du Service canadien de la faune (SCF) a amené Leslie Van Patter et Rob Lyon à explorer cette forme d'art traditionnel canadien. Leur oeuvre, composée de nombreuses pièces assemblées, symbolise parfaitement la gamme des programmes qu'offre le SCF, gamme allant de la gestion de l'habitat à la surveillance de l'environnement et comprenant la protection des espèces en péril. Les nombreux motifs qui l'illustrent, dont certains de nos oiseaux et de nos mammifères les plus connus, témoignent de la diversité biologique du Canada. Le tableau vivant de notre faune constitue un joyau de notre patrimoine national qui doit être transmis de génération en génération et dont la conservation est une tâche sans fin.

Plan stratégique du Service canadien de la faune 2000



La direction à suivre pour le Programme de conservation
des espèces sauvages d'Environnement Canada



Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement
Service canadien de la faune

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 2000

N° de catalogue CW66-190/2000

ISBN 0-662-65296-7

Introduction

Photo : Kathryn Dickson



Baguage du Canard pilet

Photo : Bob Milko



Macareux moine nicheur

Photo : SCF



Sterne arctique

Le besoin d'un plan stratégique

Le présent document établit l'orientation et la portée du programme relatif aux espèces sauvages d'Environnement Canada pour la période s'étendant de 2000 à 2010. Il reflète les défis et les occasions que présentent les mandats et les pouvoirs du Ministère prescrits par la loi, les attentes des partenaires et du public, les ressources nécessaires et disponibles et, avant tout, l'urgence croissante liée aux préoccupations en matière de conservation des espèces sauvages au Canada.

Établissement de l'orientation stratégique

Ce plan établit les grandes lignes de la direction stratégique du Service canadien de la faune pour les dix prochaines années et décrit les stratégies et les occasions pour atteindre les objectifs qui lui sont liés. À ce titre, il sert d'outil pour orienter son processus de prise de décision, canaliser les ressources humaines et financières et faire connaître au personnel ministériel, à ses partenaires et au public canadien les rôles clés qu'il joue dans le domaine de la conservation des espèces sauvages au Canada.

Valeur du nom SCF

Le terme « Service canadien de la faune » (SCF) est officiellement employé pour désigner un élément de l'administration centrale d'Environnement Canada et, officieusement, pour désigner les programmes du Ministère relatifs aux espèces sauvages dans toutes les régions. Ce nom est largement reconnu partout dans le monde pour désigner l'organisme de conservation des espèces sauvages du Canada et possède une valeur énorme tant au sein qu'à l'extérieur du Ministère parce qu'il évoque une longue histoire de connaissances scientifiques spécialisées, d'engagement, de leadership et de partenariats. Le terme SCF est utilisé ici d'une façon globale pour décrire le personnel et les programmes d'Environnement Canada reliés au domaine de la conservation des espèces sauvages.

Défis de conservation au cours des dix prochaines années

Photo : SCF



Marais boréal en Nouvelle-Écosse

Photo : Bob Milko



Marmotte de l'île Vancouver (nouveau-né)

Préoccupations grandissantes quant aux changements dramatiques au sein des populations

La gravité, la portée et l'incidence sur les ressources fauniques de nombreux défis auxquels ont fait face le SCF et ses partenaires de conservation, augmentent. En 1999, 340 espèces au Canada, dont 52 espèces d'oiseaux, étaient désignées officiellement à l'échelle nationale comme espèces en péril dans plusieurs catégories, et trois des douze espèces dont la disparition est confirmée au Canada étaient des oiseaux. Le rythme auquel les espèces disparaissent et auquel elles sont inscrites sur la liste continue d'accélérer à l'échelle mondiale. En Amérique du Nord, de nombreuses espèces font face à des déclin de population continuel et souvent accéléré, presque invariablement causés par les activités humaines. À mesure que nous en apprenons davantage sur de nombreuses espèces dont la surveillance n'était pas bien effectuée, d'autres déclin de populations sont souvent signalés. À l'autre bout de la gamme, certaines activités humaines qui perturbent les équilibres écologiques ont entraîné la croissance de populations de plusieurs espèces, aujourd'hui considérées comme surabondantes, ce qui occasionne encore des défis de conservation. Bon nombre de ces changements écologiques font aussi augmenter la vulnérabilité

de nos espèces sauvages aux maladies et à d'autres effets sur la santé des populations, particulièrement les espèces se retrouvant en concentrations saisonnières.

Quantité des habitats et qualité des écosystèmes

De nombreuses préoccupations reflètent l'incidence qu'ont les humains, par une gamme variée d'utilisation des terres, dont l'urbanisation, l'intensification de l'exploitation agricole, l'exploitation forestière et d'autres industries d'extraction des ressources naturelles, sur les habitats des espèces sauvages. Ces activités ont de plus en plus mené à une perte générale d'habitats et à une fragmentation des habitats restants, à une conversion à d'autres types de systèmes, ainsi qu'à une dégradation générale des habitats. En plus de ces répercussions directes, les effets à long terme des précipitations acides, l'utilisation répandue et croissante de pesticides et d'autres produits chimiques toxiques, ainsi que les effets grandissants et largement inconnus du changement climatique mondial, entraînent des effets moins immédiats sur les espèces sauvages et les habitats. Tous ces effets sur l'écosystème ne peuvent être traités que par des nouvelles approches liées aux paysages.



Canard pilet



Fuligule à tête rouge



Bruant chanteur

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sur les espèces sauvages et les écosystèmes dont elles font partie ont une portée qui peut être très vaste, et le SCF devra effectuer des recherches bien ciblées afin d'en évaluer les effets particuliers. Ces effets peuvent comprendre le changement de la distribution des espèces ainsi que des répercussions, directes ou indirectes, sur leur santé, et une compréhension de ceux-ci devra être intégrée à la conservation des habitats, aux plans de rétablissement des espèces, aux stratégies de surveillance et à l'établissement des populations cibles. Il est extrêmement important de comprendre la réaction des espèces sauvages aux changements climatiques et de la prendre en considération dans la prise de décision future relativement à la conservation des espèces sauvages.

Utilisation humaine des espèces sauvages

Les utilisations traditionnelles des espèces sauvages, telles que la chasse pour l'alimentation et le sport, l'ornithologie et la jouissance de la nature, ainsi que l'augmentation de pressions chroniques que subissent les animaux et leurs habitats en raison d'autres activités récréatives humaines, ajoutent aux effets que subissent nos populations d'espèces sauvages. Ces utilisations doivent être étudiées et gérées minutieusement

afin de réduire leur contribution à l'ensemble des pressions négatives sur ces espèces.

Effets cumulatifs

L'augmentation de la mobilité humaine et du commerce à l'échelle internationale a entraîné de nouvelles menaces par l'introduction de maladies et d'espèces exotiques. Au fur et à mesure que les progrès en biotechnologie influent sur la vie des Canadiennes et des Canadiens, les espèces sauvages, à leur tour, sont exposées à des menaces aussi variées que des effets sur les génomes des populations indigènes causés par la mise en liberté d'individus génétiquement modifiés, une augmentation de la concurrence de la part des espèces exotiques ou génétiquement améliorées et le remplacement d'arbres indigènes dont dépendent les espèces sauvages par des « super-espèces ». De nombreux effets, par eux-mêmes, peuvent n'avoir que des répercussions non mortelles sur les individus. Toutefois, en combinaison avec d'autres menaces à la survie des individus et à la santé des populations, les effets cumulatifs d'une gamme de répercussions non mortelles souvent s'associent pour faire diminuer les populations de nos espèces sauvages et appauvrir les écosystèmes dont elles dépendent.

Facteurs déterminants : le contexte canadien en évolution

Photo : SCF



Crécerelle d'Amérique

Photo : SCF



Bruant à couronne blanche

Photo : SCF



Grand Chevalier

Attentes sociales et culturelles changeantes

Le public canadien tient grandement à ce que son gouvernement réussisse à conserver les espèces sauvages qui ont fait la renommée de ce pays et qui ont joué un rôle si important dans son histoire. L'importance que les Canadiennes et les Canadiens accordent aux espèces sauvages et à la nature de leur pays se traduit par les illustrations que l'on voit tous les jours sur la monnaie canadienne. À l'ère électronique actuelle, la population canadienne est beaucoup mieux informée sur la détresse des espèces en péril et est bouleversée d'apprendre que ces problèmes existent aussi au Canada. Ce souci de la nature entraîne, de plus en plus, des attentes élevées quant à des mesures de conservation, ce qui se traduit souvent par une appartenance à des organismes de conservation non gouvernementaux solides.

Passage vers une utilisation des espèces sauvages sans exploitation

Les Canadiennes et les Canadiens ont de plus en plus le temps, les moyens financiers et le désir de voir et de connaître la nature et les espèces sauvages du Canada. Cette situation a entraîné un élargissement des attentes de la population canadienne en ce qui concerne la disponibilité des espèces sauvages et l'accès à ces dernières. De plus, même si le nombre de chasseurs continue de diminuer au Canada, les exigences connexes en matière de réglementation,

ainsi que les consultations publiques qui leur sont reliées, sont devenues de plus en plus complexes. En général, l'intérêt se déplace graduellement vers des utilisations sans exploitation, ce qui exerce, par conséquent, des pressions supplémentaires sur les organismes de gestion des espèces sauvages et des ressources.

Le mandat changeant du SCF

Le mandat de conservation des espèces sauvages d'Environnement Canada découle toujours largement de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM)*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada (LESC)*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA)* et d'éléments d'une gamme de lois et d'engagements fédéraux sur l'environnement, tels que la Stratégie canadienne pour la biodiversité (1995) et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. Il est également déterminé par des traités internationaux, tels que la Convention concernant les oiseaux migrateurs (1916) avec les États-Unis, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, 1971), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1975) et la Convention sur la diversité biologique (1992). Le protocole de Parksville, visant à



Photo : SCF
Terres humides du Nord



Photo : SCF
Fou de Bassan

modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs (1999), précise et étend les obligations du Ministère en ce qui concerne les oiseaux migrateurs. Un autre changement est attendu avec l'adoption de la Loi sur les espèces en péril (LEP) qui prévoira la protection et le rétablissement des espèces en péril, étendant ainsi officiellement le mandat du Ministère.

Renouvellement de la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et de la coopération internationale

Comme divers éléments de l'autorité concernant les espèces sauvages et leurs habitats relèvent soit du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux et territoriaux, et comme ils sont parfois partagés, des approches concrètes en matière de collaboration gouvernementale, telles que celles décrites dans *Une politique des espèces sauvages pour le Canada (1990)* et la Stratégie canadienne pour la biodiversité, sont essentielles. Celles-ci ont été démontrées pendant les quinze dernières années en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et par l'intermédiaire d'une diversité d'approches coopératives souvent utilisées parmi des organismes fédéraux et provinciaux d'application des lois relatives aux espèces sauvages. Cette collaboration devient de plus en plus nécessaire à mesure qu'augmentent les coûts, que diminuent les ressources et que les précieuses synergies des mesures de collaboration deviennent plus évidentes. L'Accord pour la protection des espèces en péril

(1996) et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (1999) constituent deux initiatives récentes de collaboration, essentielles aux mandats du Service canadien de la faune, qui font participer ce dernier à des partenariats constructifs avec ses organismes homologues provinciaux et territoriaux afin de relever les défis de la nouvelle décennie dans un contexte continental.

Occasions de cogestion autochtone

Avec des obligations découlant des traités redéfinies ainsi que l'élaboration de systèmes de gouvernement autochtone et de conseils de gestion des espèces sauvages, un nouveau cadre, activé par la mise en œuvre du protocole de Parksville, doit être élaboré afin de créer une cogestion efficace des espèces sauvages avec les peuples autochtones dans tout le Canada. De nouveaux régimes de réglementation et de conservation, qui respectent les prises traditionnelles des peuples autochtones et qui permettent leur participation active à la gestion des ressources fauniques, dont les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, doivent être élaborés.

Rôles changeants des partenaires non gouvernementaux

Depuis l'arrivée à maturité des partenariats de conservation des espèces sauvages, les organismes non gouvernementaux (ONG) sont de plus en plus reconnus comme de véritables partenaires mettant leurs connaissances spécialisées, leurs ressources et

Photo : SCF



Paruline orangée

Photo : SCF



Gros-bec errant

leurs approches différentes à contribution. Certains se sont trouvés des rôles essentiels dans des activités de conservation, telles que des fonctions avec Études d'Oiseaux Canada (EOC) dans des enquêtes nationales et régionales sur les oiseaux et des projets de surveillance bénévole. De nombreuses universités ont, de la même façon, adopté la recherche faunique appliquée, souvent en réseaux avec le SCF, tel que l'ont fait le Centre canadien coopératif de la santé de la faune, le Réseau de recherches en écologie faunique dans la région canadienne de l'Atlantique (ACWERN) et la Simon Fraser University Cooperative Research Unit. Le SCF peut jouer un plus grand rôle de coordonnateur et de catalyseur, dans le but de tirer pleinement avantage de ces collaborations de plus en plus complexes et d'établir davantage de relations productives.

Influence sur le paysage

Il existe un défi de plus en plus important quant à l'élimination des pressions sur les espèces sauvages et les habitats, au niveau du paysage; ce défi reflète des facteurs environnementaux, sociaux et économiques complexes. Les approches au niveau des populations conviennent rarement pour s'occuper de ces questions, et ce sont les initiatives au niveau des écosystèmes, qui influencent l'évolution du paysage au profit des espèces sauvages, qui doivent plutôt être suivies. La façon dont le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) a influé sur ces pratiques et ces décisions relatives à l'utilisation des

terres à grande échelle, c'est-à-dire en créant divers partenariats avec les gestionnaires des terres eux-mêmes, a eu une influence importante tout au long des années 1990. Le SCF doit continuer à appliquer bon nombre des mêmes approches relatives aux plans conjoints, avec différentes combinaisons de partenaires, afin de relever d'autres défis complexes, au niveau des écosystèmes, qui se posent à nos espèces sauvages.

Ententes d'atténuation des incidences

Il devient maintenant important de tenir compte des incidences sur les espèces sauvages qu'ont les activités industrielles et commerciales, telles que l'exploitation minière, l'exploitation forestière, la pêche commerciale, l'aménagement énergétique ou le transport. La nécessité d'élaborer des ententes permettant la poursuite d'activités industrielles écologiquement durables, tout en protégeant les populations d'oiseaux prioritaires et leurs habitats, entraînera le SCF dans une nouvelle direction, à première vue difficile, mais importante, soit celle de la gestion à l'échelle de la population et la conservation des habitats.

Augmentation du nombre de préoccupations internationales

La circulation plus libre des biens traversant les frontières entraîne des défis grandissants quant au contrôle du déplacement des espèces sauvages, dont l'équilibre entre le droit au commerce et la

Photo : D. Muir



Grue blanche sur son nid

Photo : Kathryn Dickson



Sterne arctique (oisillon)

Photo : Bob Milko



Nénuphars blancs

conservation des espèces sauvages. Les possibilités accrues de colonisation par des espèces exotiques, ainsi que l'augmentation des menaces envers les espèces migratrices lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada, notamment en raison de la perte d'habitats d'hiver, s'ajoutent aux préoccupations internationales. Toutefois, la reconnaissance de la nécessité d'une meilleure collaboration mondiale en ce qui concerne la conservation a mené à de nouvelles ententes de travail avec de nombreux pays, y compris les pays circumpolaires, les États-Unis et les Amériques. Les conventions et les traités internationaux ont maintenant beaucoup plus d'influence sur les activités du SCF, dont la Convention concernant les oiseaux migrateurs révisée, la Convention de Ramsar, la Convention sur la diversité biologique, la CITES, la Convention-cadre sur le changement climatique, l'accord sur la Conservation de la flore et de la faune arctiques du Conseil de l'Arctique et le Comité trilatéral de conservation et de gestion de la faune et des écosystèmes de l'Amérique du Nord, tous ceux-ci entraînant de nouvelles occasions et de nouvelles obligations.

Changement de la masse critique afin d'aborder la conservation de la biodiversité

Les préoccupations et les obligations croissantes de conserver toutes les espèces sont devenues plus apparentes au cours de la dernière décennie. La capacité des institutions scientifiques canadiennes, soit les gouvernements, les universités et les musées

de sciences naturelles, de répondre à cette préoccupation en fonction des moyens disponibles a été mise à l'épreuve. Seulement environ la moitié des espèces au Canada ont été identifiées et peut-être moins de cinq pour cent ont été décrites de manière à comprendre leurs besoins, leur écologie et les menaces qui leur sont posées. Le SCF peut faciliter l'augmentation de la masse critique dans les domaines d'identification et de surveillance des espèces partout dans le pays afin de contribuer à la compréhension générale et précise du biote et des interactions écologiques à grande et à petite échelle.

Ressources et capacité limitées

Bien que les défis et les obligations en matière de conservation aient déjà pris de l'ampleur de façon dramatique au cours de la dernière décennie, et continueront d'en prendre, les ressources disponibles au SCF pour relever ces défis et satisfaire aux obligations n'ont pas augmenté proportionnellement. Les lacunes sont particulièrement évidentes du côté scientifique et du côté des politiques et de l'application de la loi, où le manque de jeune personnel et de matériel moderne limite sa capacité à faire face à un monde technologique qui change rapidement. Nos scientifiques doivent maintenant s'occuper d'incidences aussi diverses que les effets des produits chimiques qui perturbent le système endocrinien, le génie génétique et les changements écosystémiques à l'échelle mondiale.

Principes directeurs du Service canadien de la faune

Photo : Bob Milko



Guillemot marmette

Photo : Simon Nadeau



Observation d'oiseaux

Les activités du SCF seront influencées par quatre principes dominants qui prennent appui sur la culture de l'organisme et incarnent son efficacité. En fondant tous les programmes du SCF sur ces principes, ce dernier conservera et même renforcera sa vaste influence et son leadership.

Appui sur des principes scientifiques objectifs

L'histoire de longue date du Service canadien de la faune de pratiquer une science objective ciblée en matière d'espèces sauvages, y compris aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de la surveillance, et d'appliquer les résultats de façon à aborder directement les préoccupations en matière de conservation, est une des forces principales du Service. Cette méthode qui vise à s'appuyer sur des principes scientifiques objectifs pour prendre des décisions relativement aux politiques, à la gestion et à la conservation a créé des bases solides pour les programmes du SCF. La recherche effectuée par ce dernier sur l'écologie d'espèces principales, leur rôle dans les écosystèmes et l'effet des activités humaines sur celles-ci, fournissent les renseignements nécessaires à l'évaluation d'enjeux et à la prise de mesures appropriées. Les programmes du SCF visant à surveiller les tendances des populations et la disponibilité des habitats, ainsi que les changements dans la nature et la gravité des effets des activités humaines, reflètent le besoin pratique de comprendre la situation des espèces sauvages

canadiennes ainsi que le secteur de compétence du Service. Les connaissances spécialisées du SCF dans des domaines, tels que la toxicologie de la faune, les répercussions qu'occasionnent les changements aux habitats et l'utilisation des oiseaux à titre d'indicateurs biologiques, ont permis au Service de créer des partenariats fondés sur des principes scientifiques avec d'autres gouvernements, universités et organismes de conservation. Au fur et à mesure que les défis en matière de conservation deviennent de plus en plus complexes, les gestionnaires et partenaires du SCF se tournent davantage vers les scientifiques du Service pour diriger ces partenariats.

Conservation de la diversité biologique fondée sur la collaboration

Les attentes, les connaissances spécialisées, la réputation et les rôles du Service canadien de la faune placent ce dernier de façon à lui permettre de contribuer de façon significative à la conservation de la biodiversité au Canada. En effet, les principes directeurs de la Stratégie canadienne pour la biodiversité reconnaissent qu'aucune compétence ne possède à elle seule la responsabilité de la conservation de la biodiversité au Canada; cette responsabilité exige une collaboration et un partage aux niveaux local, régional, provincial, territorial, national et international ainsi qu'avec les peuples autochtones. En contribuant à la conservation de la

Photo : F. Fyfe



Faucon pèlerin

Photo : SCF



Cygne trompette

Photo : SCF



Baguage de guillemots

biodiversité canadienne, le SCF facilitera le renforcement national des capacités et concentrera ses activités dans des domaines qui reflètent ses rôles principaux. Si ces mesures sont efficaces, le SCF assurera du même coup la conservation d'un bon nombre d'autres espèces de plantes et d'animaux. En termes simples, ce qui est bon pour les oiseaux et les espèces en péril du Canada ainsi que pour leurs habitats est bon pour de nombreux autres éléments de notre diversité biologique indigène.

Utilisation de l'approche écosystémique

À titre de chef de file de la conservation des espèces sauvages au Canada, le Service canadien de la faune souscrit à l'approche écosystémique globale, soit l'identification et l'interprétation des préoccupations relatives à la conservation des espèces sauvages et la prise de mesures pour répondre à celles-ci. Cette approche, définie comme *une stratégie pour la gestion intégrée des terres, de l'eau, de l'air et des ressources vivantes, qui encourage la conservation et l'utilisation durable de manière équitable*, considère les oiseaux et toutes les espèces sauvages comme des éléments des écosystèmes plutôt que comme des espèces individuelles. En étendant la fructueuse expérience du PNAGS de mettre en œuvre des mesures de conservation dans un contexte écosystémique, le SCF s'assurera que les effets de ses activités sur d'autres éléments

d'écosystèmes touchés sont positifs. L'approche montrera aussi aux autres la valeur concrète de la pratique d'une telle approche globale, laquelle est compatible avec les autres initiatives écosystémiques du Ministère.

Communications reliées aux espèces sauvages

Le Service canadien de la faune, à titre d'organisme national, agit en tant que représentant crédible des espèces sauvages au Canada et ailleurs. Il a transmis de l'information importante au public au moyen de la série pancanadienne de publications et de séquences télévisées intitulées « La faune de l'arrière-pays », qui sont immédiatement reconnues par les Canadiennes et les Canadiens de tous les âges. La nécessité de communiquer avec la population canadienne, et de l'écouter, concernant un éventail croissant de préoccupations liées aux espèces sauvages, ainsi que nos consultations portant sur les modifications à la réglementation, doivent maintenant constituer un élément important de toutes les activités du SCF. Ce dernier continue de représenter les intérêts canadiens relatifs aux espèces sauvages à l'échelle internationale et à représenter ceux du monde au Canada. Le SCF continuera à assumer la responsabilité, qu'il partage avec ses partenaires, de parler au nom des espèces sauvages, tout en influençant et en reflétant l'attitude des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la nature.

Notre vision et notre mission



Photo : Kathryn Dickson

Plongeon huard, lac Pontoon, T.N.-O.



Photo : Bob Milko

Marais d'eau peu profond dans le Nord de l'Ontario

La vision

Le Service canadien de la faune contribue à l'atteinte de la vision d'ensemble présentée dans la *Stratégie canadienne pour la biodiversité (1995)* :

Une société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans s'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, riche dans sa diversité biologique. [trad.]

La mission

La mission particulière du Service canadien de la faune, à titre d'organisme national de conservation des espèces sauvages chargé de faciliter le programme de conservation de la nature au Canada, est la suivante :

Conserver les espèces sauvages et les écosystèmes dont elles font partie, en mettant particulièrement l'accent sur les oiseaux migrants et les espèces en péril. [trad.]

Les rôles du Service canadien de la faune



Tangara écarlate



Canard colvert

Trois rôles essentiels

À titre d'organisme national de conservation des espèces sauvages encourageant l'approche écosystémique et en l'appliquant à la conservation des espèces sauvages et de la biodiversité au Canada, le Service canadien de la faune :

- 1 assure la conservation des populations d'oiseaux migrateurs en travaillant tant à l'échelle nationale qu'internationale;
- 2 agit à titre d'organisme responsable, au Canada, de la protection des espèces en péril, en mettant particulièrement l'accent sur les espèces qui relèvent du gouvernement fédéral;
- 3 assure la direction de la conservation, de la protection et du rétablissement des habitats importants pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril au Canada.

Facilitation d'un programme de conservation des espèces sauvages plus étendu

À titre d'organisme de conservation des espèces sauvages du Canada, le Service canadien de la faune doit également jouer un rôle de coordination en ce qui concerne d'autres questions générales.

Une des fonctions accessoires du SCF consiste à élaborer un programme partagé entre des partenaires canadiens et internationaux visant la conservation de la biodiversité relativement aux espèces sauvages et aux habitats généraux et particuliers et à l'influence qu'aurait le SCF sur ce programme, ce qui inclut aussi la conservation d'espèces sauvages qui traversent les frontières des provinces et des territoires, ou les frontières nationales, ou qui sont assujetties à d'autres accords internationaux, espèces telles que les hardes de caribous ou les ours polaires. La responsabilité du SCF envers certains aspects d'autres lois fédérales et accords internationaux l'engage davantage dans des domaines importants, tels que la toxicologie des espèces sauvages et la conservation de la biodiversité des terres humides. Ces responsabilités supplémentaires offrent un appui solide aux trois rôles essentiels du SCF.

Objectifs des programmes

Photo : SCF



Ours polaire

Photo : SCF



Cygne siffleur

Objectifs

En agissant à titre d'organisme national de conservation des espèces sauvages qui relève les défis et qui profite des occasions présentées, le Service canadien de la faune orientera ses activités afin d'atteindre les buts ou les objectifs suivants :

Oiseaux migrateurs

- Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux sains d'ici l'an 2020.
- L'accès aux oiseaux migrateurs est assuré d'une manière juste et équitable.

Espèces en péril

- Les espèces en péril sont protégées par l'intermédiaire de la mise en oeuvre continue de l'Accord pour la protection des espèces en péril au Canada par toutes les compétences.
- Les populations d'espèces menacées et en voie de disparition relevant du gouvernement fédéral atteignent les objectifs des stratégies de rétablissement et des plans d'action dans une période de moins de 15 ans.

- Aucune espèce préoccupante étant sous la responsabilité du gouvernement fédéral n'est inscrite sur la liste comme étant menacée ou en voie de disparition.

Habitats

- Les habitats sont conservés, protégés et rétablis pour atteindre les objectifs du SCF en ce qui a trait aux plans de conservation des oiseaux migrateurs et des espèces en péril dans un délai de 15 ans.
- Les principes reliés à une approche écosystémique sont utilisés lorsqu'il y a des décisions à prendre en matière de gestion des ressources.

Notre orientation stratégique

Photo : G.W. Bevensberger



Eider à tête grise

Photo : Lu Carbyn



Renard véloce

Deux nouvelles initiatives ont récemment été mises sur pied; elles englobent les rôles principaux du Service canadien de la faune et de bon nombre de ses partenaires de la conservation des espèces sauvages et, ensemble, elles fourniront l'orientation générale en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de conservation d'Environnement Canada en combinant prévention et correction. L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), qui réunit une grande quantité de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada, aux États-Unis et au Mexique dans le but de coordonner la conservation des oiseaux, cherche à empêcher le déclin des populations ou que celles-ci ne deviennent en péril. L'Accord pour la protection des espèces en péril (l'Accord), une entente entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une approche coopérative quant à l'identification, à la protection et au rétablissement des espèces en péril, agit en tant que mesure corrective pour les préoccupations actuelles relatives aux populations dont la situation est critique. La participation concrète à ces initiatives et le leadership qu'offrent ces dernières au Canada fourniront le cadre stratégique nécessaire aux activités futures du Service canadien de la faune.

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

L'ICOAN est un partenariat continental entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, conçu afin d'établir des partenariats régionaux fondés sur la biologie et axés sur le paysage, offrant la gamme complète d'activités de conservation des oiseaux, en coordination avec tous les partenaires. Elle fait fond sur les succès du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en appuyant la prestation, sur le terrain, simultanée et coopérative, de mesures de conservation pour toutes les espèces d'oiseaux et en augmentant l'efficacité des initiatives et des programmes nouveaux et existants. En effectuant la coordination de tous les partenaires clés à l'échelle régionale au moyen d'initiatives coopératives fondées sur les plans conjoints du PNAGS, elle s'assurera que les partenaires fournissent leur combinaison unique de connaissances spécialisées et de ressources afin de s'occuper d'un seul ensemble de priorités acceptées par tous pour toutes les espèces d'oiseaux. Bref, l'ICOAN dirigera notre attention sur le rôle essentiel qui consiste à faire en sorte que nos oiseaux communs demeurent communs.

La mise en œuvre de l'ICOAN est fondée sur quatre groupes d'espèces d'oiseaux : la sauvagine, les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage, ainsi que les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques

Photo : G.V.Z. Beiersbergen



Barge hudsonienne

Photo : G.V.Z. Beiersbergen



Phalarope à bec large

Photo : G.V.Z. Beiersbergen



Grand Héron

qui nichent en colonies. Les mesures de conservation concernant ces « piliers » de l'ICOAN seront respectivement coordonnées au Canada par quatre programmes principaux :

- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS);
- Partenaires d'envol pour les oiseaux terrestres;
- Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (PCCOR);
- Envolées d'oiseaux aquatiques (Wings Over Water - WOW), programme relatif aux oiseaux de mer et aux oiseaux aquatiques qui nichent en colonies.

Chaque plan présente les priorités, l'orientation et les objectifs nationaux pour son groupe d'espèces, et ceux-ci seront mis en œuvre par des plans d'action régionaux établis de façon coopérative par les partenaires clés. Les plans d'action suivront l'approche relative au paysage, qui a été utilisée avec succès par les plans conjoints du PNAGS pendant 15 ans et seront mis en œuvre de manière pratique, complémentaire et coordonnée.

Au Canada, cette coordination générale sera dirigée par l'ICOAN-Canada, un conseil de partenaires multiples présidé par Environnement Canada.

L'Accord pour la protection des espèces en péril

Cet accord reconnaît que dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, possédant divers niveaux de compétence, aucun gouvernement ne peut à lui seul protéger toutes les espèces et leurs habitats. À cet égard, la stratégie générale du gouvernement fédéral en matière de protection des espèces en péril possède trois éléments de base :

- partenariat avec les provinces et les territoires au moyen de l'Accord;
- promotion des programmes d'intendance et de mesures incitatives;
- loi fédérale afin de fournir une protection aux espèces en péril.

En vertu de l'Accord, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux acceptent d'offrir une protection juridique à toutes les espèces menacées ou en voie de disparition ainsi qu'à leurs habitats, de travailler ensemble afin de rétablir ces espèces, de collaborer afin de s'assurer qu'aucune espèce

Photo : SCF



Bécassine des marais

Photo : SCF



Chloropète jaune

Photo : Kathryn Dickson



Oie des neiges (rassemblement en vue du baguage)

n'est « oubliée » entre deux compétences et afin de surveiller la situation des espèces sauvages au Canada. Au cours des dix prochaines années, le SCF consacrera des efforts considérables à la priorité essentielle que constitue le renversement des tendances démographiques pour les espèces dont la situation est critique.

Le SCF jouera un rôle prépondérant dans la conservation des espèces en péril en travaillant en étroite collaboration avec d'autres compétences, en mettant en œuvre des lois efficaces ainsi qu'en utilisant l'intendance et les mesures incitatives en tant que moyens préconisés pour la protection des habitats essentiels. Les gouvernements signataires établiront des programmes et des lois complémentaires de conservation; un grand nombre ont révisé leurs mécanismes de réglementation et ont élaboré de nouvelles lois sur les espèces en péril. Environnement Canada a travaillé avec le ministère des Pêches et des Océans, Parcs Canada et bon nombre de ses autres partenaires afin d'élaborer la Loi sur les espèces en péril (LEP) du gouvernement fédéral. Cette loi, d'une grande portée, fournira les

mécanismes nécessaires à la mise en œuvre des actions et de l'orientation fédérales et complétera les lois provinciales et territoriales. Des initiatives connexes fourniront les nouvelles ressources essentielles à la réalisation de ces plans. Elles permettront au SCF de jouer le rôle convenu au sein du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), qui a été renouvelé, et de diriger la mise en œuvre du processus concernant le Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ), tout en répondant efficacement aux besoins des espèces en péril qui relèvent du gouvernement fédéral.

Stratégies du SCF pour la nouvelle décennie

Photo : Stephen Wendt



Bernaches du Canada

Photo : G.W. Beijersbergen



Pélican d'Amérique

Photo : SCF



Faucon pèlerin

Stratégies en évolution

Le SCF doit suivre cinq stratégies afin d'atteindre ses objectifs, fondés sur ceux qui lui ont traditionnellement permis d'obtenir des succès d'envergure dans de nombreux domaines, en dépit de sa taille relativement petite et de ses ressources limitées.

Ces stratégies clés seront de :

- 1 renouveler son engagement envers les priorités de conservation des espèces sauvages;
- 2 permettre au SCF d'avoir une capacité institutionnelle adaptative;
- 3 renforcer la capacité scientifique du SCF;
- 4 mettre en pratique des approches diversifiées en matière de politiques et de règlements;
- 5 se servir de partenariats.

Stratégie 1 : Renouveler son engagement envers les priorités de conservation des espèces sauvages

Évaluer, avec ses partenaires, les besoins nationaux et régionaux en matière de conservation, en ce qui concerne les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la conservation des habitats et les programmes d'appui et déterminer les rôles du SCF quant à la réalisation de ces priorités.

Cette stratégie mènera le SCF vers :

- un ensemble commun de priorités de conservation des oiseaux partagées par ses partenaires continentaux, nationaux et régionaux de l'ICOAN, qui sera en place pour les espèces, les habitats et les aires faisant l'objet de préoccupations;
- un ensemble commun de priorités de rétablissement partagées par ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des ONG, qui sera en place pour les espèces en péril et les habitats essentiels;
- une série de directives précises dans le cadre de son mandat, qui établit un lien entre les priorités de conservation des oiseaux, de rétablissement des espèces en péril et de protection des habitats et celles de ses programmes sur les initiatives liées aux écosystèmes, sur l'application de la loi, sur la conservation de la biodiversité et sur le soutien administratif;
- un engagement de son personnel, du Ministère, de ses partenaires et du public quant aux priorités qu'il établira.

Photo : Bob Milko



Petit Pingouin et Macareux moine

Photo : G.V.L. Beierbergen



Canard pilet

Stratégie 2 : Permettre au SCF d'avoir une capacité institutionnelle adaptative

Évaluer et réorienter les programmes actuels afin de refléter les nouvelles attentes, et aborder et communiquer les priorités choisies du SCF, y compris la mise en oeuvre de l'ICOAN, les programmes reliés aux espèces en péril et les responsabilités connexes, et ajuster la capacité institutionnelle et les ressources requises afin de les mettre en oeuvre.

Cette stratégie mènera le SCF vers :

- une justification objective pour la revitalisation des programmes et pour les ressources visant à les mettre en oeuvre, ce qui met le SCF dans une position pour inclure les obligations nouvelles et existantes des compétences, les cadres de cogestion et les préoccupations grandissantes en matière de conservation;
- la mise en place, à l'échelle nationale et régionale, de programmes qui sont pertinents, souples et financés, ajustés pour jouer des rôles importants dans la mise en oeuvre de l'ICOAN et élaborés pour appuyer l'Accord par le truchement de la LEP;
- un appui relativement à sa participation à d'autres domaines préoccupants de compétence fédérale reliés aux espèces sauvages, y compris la santé et la toxicologie des espèces sauvages, les questions fauniques transfrontalières et les accords internationaux portant sur les espèces sauvages;
- la compréhension de la nouvelle orientation de ses programmes par le personnel des programmes ministériels de conservation des espèces sauvages ainsi que leur appui relativement à cette orientation;
- une nouvelle capacité de communiquer efficacement ses découvertes scientifiques, ainsi que ses activités de gestion et d'application de la loi et ses messages de conservation au sein du Ministère, à ses partenaires et à la population canadienne;
- des partenariats pertinents afin de renforcer l'application des lois relatives aux espèces sauvages, dans le but d'atteindre la conformité et de décourager la non-conformité;
- une réduction du stress parmi le personnel, accompagnée d'une confiance accrue que le SCF progresse avec une masse critique suffisante pour aborder ses priorités de conservation.

Photo : SCF



Grue du Canada

Photo : SCF



Fou de Bassan

Photo : G.W. Beysbergen



Harle huppé

Stratégie 3 - Renforcer la capacité scientifique du SCF

Rajeunir ses connaissances scientifiques spécialisées et sa capacité de centrer ses nouvelles ressources sur la recherche essentielle portant sur les espèces sauvages, ainsi que sur la surveillance de celles-ci, nécessaires pour aborder les priorités de conservation.

Cette stratégie mènera le SCF vers :

- un consensus au sein du personnel sur la manière de renforcer, d'élargir et d'appliquer les connaissances spécialisées scientifiques du Service, avec la capacité accrue d'effectuer ces actions, énoncées par l'intermédiaire du programme scientifique ministériel;
- un nouveau personnel scientifique embauché stratégiquement pour fournir des connaissances spécialisées dans des domaines, tels que l'écologie des communautés, l'écologie du paysage, la biologie de la conservation et la taxinomie, la santé des espèces sauvages, ainsi qu'une nouvelle capacité dans des disciplines en évolution rapide, telles que la génomique, la télémétrie et l'écotoxicologie;
- la formation du personnel actuel pour mettre en oeuvre des programmes remodelés et leur capacité d'entretenir la tradition du SCF d'être à la tête de partenariats en fonction de ses connaissances scientifiques spécialisées reconnues;
- des connaissances spécialisées scientifiques et en matière de gestion des ressources actualisées et suffisantes pour s'occuper de nouveaux défis, et qui peuvent faire en sorte que les décisions en matière de gestion sont toujours fondées sur des principes scientifiques objectifs;
- un accès à du matériel et à des outils achetés ou obtenus par le truchement des partenariats afin de s'assurer que ses activités ne sont pas limitées;
- l'allocation de ressources qui permettent la recherche, la surveillance et des mesures de conservation suffisantes dans toutes les zones prioritaires, incluant les régions éloignées où les coûts logistiques sont élevés, tel que le Nord, les zones extracôtières et les pays partenaires voisins;
- une meilleure compréhension de l'écologie et des besoins biologiques des oiseaux migrateurs, des espèces en péril, de leurs habitats et des dangers auxquels ils sont exposés.

Photo : Kathryn Dickson



Bernache du Canada (Prairies canadiennes, à l'automne)

Photo : SCF



Guillemot à miroir

Photo : SCF



Macareux moine (tenant un capelan dans son bec)

Stratégie 4 : Mettre en pratique des approches diversifiées en matière de politiques et de règlements

Diversifier le mélange d'instruments législatifs, réglementaires et de politiques, et les utiliser ainsi que les mettre en application afin d'orienter et d'influencer les activités de ceux dont les activités ont une incidence sur les espèces sauvages du Canada.

Cette stratégie mènera le SCF vers :

- une loi fédérale adéquate et contemporaine, mise en œuvre et appliquée afin de fournir un contexte efficace en matière de compétences, en ce qui concerne les mesures de conservation;
- la révision et l'adaptation des règlements mettant en application la *LCOM*, la *LESC*, la *WAPPRIITA* et la *LCEE* afin de tenir compte des exigences nouvelles;
- la mise en œuvre d'une stratégie sur les aires protégées, qui applique les approches de protection et d'intendance aux habitats clés terrestres, maritimes et d'eau douce;
- des approches réglementaires et de conformité qui seront conséquemment établies, combinées à celles axées sur l'intendance et l'influence, permettant ainsi au SCF de jouer son rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'ICOAN et de l'Accord;
- l'intégration des priorités de conservation des espèces sauvages dans les plans de mise en œuvre concernant d'autres initiatives écosystémiques ministérielles;
- en ce qui concerne la politique nationale, un travail faisant en sorte que des mesures incitatives fédérales visant à appuyer la conservation des espèces sauvages soient créées et que les éléments dissuasifs soient éliminés;
- la mise en application des politiques qui appuient la mise en œuvre nationale d'initiatives internationales connexes, telles que la convention de Ramsar, la CITES, l'accord sur la Conservation de la flore et de la faune arctiques, le Comité trilatéral de conservation et de gestion de la faune et des écosystèmes et la Convention sur la diversité biologique.

Photo : SCF



Terre humide du Nord

Photo : Kathryn Dickson



Bernache cravant à ventre pâle (rassemblement en vue du baguage)

Stratégie 5 : Se servir de partenariats

Renforcer les partenariats actuels et investir dans de nouveaux partenariats avec des partenaires non traditionnels et des gestionnaires de terres, en utilisant l'approche axée sur les plans conjoints afin de réaliser les priorités communes.

Cette stratégie mènera le SCF vers :

- une nouvelle synergie entre les partenariats existants, en raison des nouvelles ressources, d'un personnel revigoré et des approches nouvelles qui seront axés sur les priorités partagées;
- un intérêt et une participation accrues des Canadiennes et des Canadiens quant à la conservation des espèces sauvages et une participation plus générale de naturalistes bénévoles aux programmes du SCF;
- une compréhension partagée améliorée entre le Service et ceux dont les activités ont une influence sur les populations et les habitats des oiseaux migrateurs et des espèces en péril, avec un vaste assentiment pour les solutions par consensus;
- des changements relatifs à l'exercice du pouvoir en vertu des revendications territoriales des Autochtones qui fourniront des occasions de créer des initiatives efficaces de cogestion;
- l'incorporation plus poussée des connaissances traditionnelles autochtones dans la science liée aux espèces sauvages et la gestion de la conservation;
- des liaisons stratégiques avec les réseaux de recherche universitaire pour accroître les occasions d'étudier des questions concrètes de conservation;
- la diffusion de renseignements sur les espèces d'importance primordiale, les oiseaux migrateurs et les habitats essentiels, qui sera effectuée de plus en plus par le truchement des centres de données sur la conservation et de réseaux Internet;
- la mise sur pied d'ententes internationales efficaces avec les pays qui partagent des populations d'oiseaux migrateurs, en Amérique du Nord et dans les nations circumpolaires et les Amériques.

Établissement des priorités du SCF

Photo : Kathryn Dickson



Nid d'un Petit Fuligule

Photo : SCF



Canards

Un ensemble commun de priorités de conservation

Le présent document établit l'orientation stratégique générale des programmes de conservation des espèces sauvages d'Environnement Canada sur laquelle seront fondées des priorités précises. Ces dernières seront élaborées dans le cadre du processus de planification du Ministère, et seront examinées et révisées annuellement. Elles prendront appui sur les résultats d'exercices d'établissement de priorités précises effectués par le SCF et d'autres partenaires mettant en oeuvre l'Accord et l'ICOAN, garantissant ainsi que les priorités du Service sont conformes à celles découlant des consensus.